

Diag Adaptation

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Accompagner les entreprises pour identifier les risques physiques liés au changement climatique et construire un premier plan d'actions.

Objectifs :

- pérenniser son activité en réduisant ses risques climatiques,
 - limitez sa vulnérabilité au changement climatique (sécheresses, canicules, inondations, épisodes grêleux...).
- Autant de phénomènes climatiques qui peuvent impacter l'activité.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du Diag Adaptation les entreprises de de 1 à 499 salariés qui ont au moins 1 an d'existence.

Quel est le déroulement de l'accompagnement ?

Une démarche simple :

- réaliser un premier état des lieux opérationnel pour comprendre ses enjeux et adapter le périmètre de la mission,
- analyser la vulnérabilité de ses processus et identifiez les impacts du changement climatique sur sa chaîne de valeur,
- élaborer un premier plan d'actions chiffré et priorisé afin de réduire les risques physiques et améliorer la résilience de l'entreprise.

Un expert se déplace dans l'entreprise (7 jours d'intervention, répartis sur 3 à 6 mois), il aide à collecter et analyser les informations clés existantes en effectuant des observations directement sur le site et permet d'anticiper les impacts du changement climatique sur son activité.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Bpifrance finance le diagnostic, sous forme de subvention, à hauteur de 50%, (un reste à charge pour l'entreprise de 3 000 € HT).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

En faire la demande sur [le site de Bpifrance](#).

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 1 salarié et de moins de 499 salariés.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr

Déposer son dossier

- <https://diag.bpifrance.fr/diag-adaptation>